

Garanties limitées sur les revêtements de sol en bois préfini massif et d'ingénierie

Défauts de fabrication

Kraus garantit à l'acheteur initial (ci-après appelé « l'acheteur ») que les revêtements de sol en bois préfini, massif et d'ingénierie, destinés à une utilisation résidentielle et commerciale légère sont exempts de défauts de fabrication pour la période définie ci-dessus, à compter de la date d'achat. Le bois franc est un matériau naturel et il peut comporter des variations naturelles dans le grain et la couleur, des concrétions minérales et des noeuds. Le propriétaire et l'installateur d'un revêtement de sol en bois franc haut de gamme Kraus doivent faire preuve d'un esprit de sélection raisonnable et éliminer ou couper avant l'installation les imperfections naturelles non désirées.

Garantie sur le fini

Kraus garantit par les présentes à l'acheteur que le fini appliqué en usine sur le revêtement de sol en bois franc haut de gamme Kraus ne subira pas d'usure complète et qu'il ne manquera pas d'adhésion à la suite d'une utilisation normale pendant la période définie ci-dessus, à compter de la date d'achat. La perte de lustre n'est pas considérée comme une usure complète du fini. Si le fini devient complètement usé ou s'il se détache du revêtement du bois franc haut de gamme Kraus, Kraus assurera, à sa discrétion, la réparation ou le remplacement de la section ou des planches altérées, au prorata de la durée résiduelle de cette garantie. Cette garantie est conditionnelle à la réception par Kraus d'un avis écrit de l'acheteur sur le présumé défaut et ce, avant l'expiration de la période de garantie limitée et avec la preuve que le revêtement de sol en bois franc haut de gamme Kraus n'est soumis à aucune des limitations décrites ci-dessus.

Garantie sur la structure (exclusivement pour les planchers d'ingénierie préfinis)

Kraus garantit par les présentes à l'acheteur de revêtement de sol en bois d'ingénierie massif haut de gamme Kraus que, dans des conditions d'utilisation normale, les épaisseurs ne se sépareront pas pendant la période définie ci-dessus, à compter de la date d'achat. Pendant cette période de garantie, Kraus réparera ou remplacera, à son gré, les planches défectueuses qui comportent une séparation.

Garantie à vie sur l'intégrité structurelle (exclusivement pour les planchers en bois massif d'ingénierie)

Kraus garantit à l'acheteur initial que ses produits de première qualité, dans leur état initial de fabrication, seront exempts de défauts de fabrication en ce qui a trait à l'usinage, aux dimensions et au grade et ce, pour la durée de vie du revêtement de sol. L'intégrité structurelle ne couvre pas l'expansion et la contraction normales qui se produisent entre les planches des planchers en bois massif à divers moments de l'année. Si des séparations mineures se produisent, elles ne sont pas couvertes par cette garantie. Le creusement ou le bombement causés par une humidité excessive ne sont pas couverts par cette garantie.

Conditions sur les lieux d'installation

Kraus recommande que tous les planchers de bois franc haut de gamme Kraus soient acclimatés avant l'installation. L'objectif de l'acclimatation consiste à permettre à l'humidité du bois de s'ajuster aux « conditions de vie normales » sur les lieux. Il s'agit de la température et de l'humidité qui sont généralement présentes une fois que la structure est occupée. La température de la pièce doit se situer entre 60 et 80°F et l'humidité relative doit être de 35 à 60 %. Ces conditions ambiantes sont précisées comme des exigences de préinstallation et elles doivent être conservées pendant toute la durée de vie du produit. Des conditions ambiantes qui se situent constamment hors de ces paramètres risquent de causer des problèmes de rendement du produit qui ne sont pas couverts par ces garanties.

Limitations de responsabilité

Dans le cas où Kraus déterminerait qu'une ou plus qu'une garantie ci-dessus s'applique à une réclamation faite par l'acheteur, l'unique recours de l'acheteur et la seule responsabilité de Kraus pour toute réclamation, qu'il s'agisse d'une responsabilité délictuelle ou contractuelle ou d'une violation de garantie, se limite soit à (1) la réparation ou le remplacement du bois franc haut de gamme Kraus défectueux seulement dans la section touchée ou à (2) le remboursement du prix d'achat applicable. PAR LES PRÉSENTES, KRAUS REJETTE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. EN AUCUN CAS KRAUS N'AURA D'AUTRE RESPONSABILITÉ NI RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ENVERS L'ACHETEUR AU-DELÀ DU PRIX D'ACHAT du revêtement de sol en bois franc haut de gamme Kraus. KRAUS EXCLUT EXPRESSÉMENT ET N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. Si Kraus décide de réparer ou de remplacer le revêtement de sol en bois franc haut de gamme Kraus qui est prouvé défectueux, Kraus fournira un nouveau revêtement de sol en bois franc haut de gamme Kraus de la même couleur et du même grade, s'il est disponible. S'il n'est pas disponible ou qu'il a été abandonné, Kraus se réserve le droit de fournir un revêtement de sol de bois franc haut de gamme Kraus de valeur et d'aspect similaires.

Ces garanties limitées ne s'appliquent pas au grade Cabin ni aux autres revêtements de sol en bois franc haut de gamme Kraus déclassés ou abandonnés, ni à tous les produits vendus « tels quels ». Toute déclaration, promesse, garantie ou déclaration faite par Kraus ou ses agents qui diffère de quelque manière que ce soit des modalités de ces garanties limitées seront nulles et sans effet à moins qu'elles soient faites par écrit et signées par un représentant dûment autorisé de Kraus.

Toutes les éventualités suivantes annulent et rendent inapplicables les garanties ci-dessus :

Défauts visibles — Il ne faut pas installer les planches qui comportent des défauts visibles. Les défauts visibles sont ceux qui sont apparents sur la face du revêtement de sol. Les planches ayant des défauts visibles doivent être notées par l'installateur et signalées avant l'installation pour que le remplacement du revêtement de sol puisse être fourni avant l'installation.

Affaissement de l'immeuble ou inégalité du sous-plancher — L'affaissement de l'immeuble ou des sous-planchers inégaux doivent être évalués lors de l'inspection avant l'installation. N'installez pas le bois franc haut de gamme Kraus en présence de ces situations. Les garanties limitées de Kraus ne couvrent pas les dommages et les défauts causés par l'affaissement ou les sous-planchers inégaux.

Installation inadéquate — Le bois franc haut de gamme Kraus doit être installé en stricte conformité avec les instructions écrites d'installation de Kraus. Une installation inadéquate faite contrairement aux instructions écrites d'installation de Kraus peut causer des problèmes au revêtement de sol en bois franc haut de gamme Kraus. Les garanties limitées de Kraus ne couvrent pas les dommages ni les défauts causés par une installation inadéquate.

Entretien ou maintenance inadéquats — Vous devez assurer l'entretien de votre revêtement de sol Kraus. Les revêtements de sol haut de gamme Kraus doivent être entretenus conformément aux instructions écrites d'entretien de Kraus. Ces garanties limitées ne couvrent pas les dommages ni les défauts causés par un entretien ou une maintenance inadéquats.

Nouveau fini — Bien que le fini appliqué en usine du revêtement de sol haut de gamme Kraus puisse être remis à neuf, cette opération annule la garantie sur le fini.

Accidents et utilisation abusive ou anormale — Kraus n'accorde aucune garantie pour les dommages ni les défauts causés par des accidents ou une utilisation abusive ou anormale qui tachent ou égratignent le fini, font perdre le lustre ou renfoncent la surface du revêtement de sol en bois franc Kraus. Les garanties limitées de Kraus ne couvrent pas non plus les dommages ni les défauts causés par une circulation concentrée ou intense, les griffes d'animaux et le défaut de protéger avec de petits tapis le revêtement de sol en bois franc haut de gamme Kraus contre le sable, le gravier ou d'autres abrasifs.

Renforcements causés par les talons hauts — La concentration de poids dans un talon haut peut atteindre jusqu'à 2 000 livres au pouce carré sur le plancher. Ce type de talon est d'un diamètre d'environ 3/8" et le fait de marcher en talons hauts sur n'importe quelle surface de bois est considéré comme une situation abusive. Les garanties limitées de Kraus ne couvrent pas les dommages ni les défauts causés par des talons hauts ou des crampons de chaussure de golf.

Problèmes d'humidité ou de sécheresse — Les garanties limitées de Kraus ne couvrent pas les dommages ni les défauts causés par un plancher mouillé ou la présence d'une humidité excessive ou par des conditions trop sèches. Les inondations, les accidents de plomberie, les fuites d'appareils (machine à glaçons, lave-vaisselle, laveuse, etc.) ne sont pas couvertes par cette garantie. Consultez les instructions écrites d'installation pour plus de détails.

Lumière excessive — Les garanties limitées de Kraus ne couvrent pas les dommages ni les défauts comprenant, sans toutefois s'y limiter, les variations de couleur causées par la lumière excessive du soleil ou un éclairage intense. La lumière excessive du soleil ou un éclairage intense peuvent causer des changements de couleur du produit fini. L'habillage des fenêtres assure généralement une protection adéquate contre la lumière excessive ou la lumière intense du soleil. Par ailleurs, en raison des effets d'une lumière excessive du soleil, il se peut que le revêtement de sol en bois franc haut de gamme Kraus nouveau ou remplacé ne corresponde pas aux échantillons du présentoir ou au plancher déjà installé.

Différence par rapport aux échantillons — Les garanties limitées de Kraus ne couvrent pas les différences qui pourraient être constatées entre la couleur des échantillons et celle des planchers installés. Veuillez approuver la couleur du revêtement de sol en bois franc haut de gamme Kraus déjà en place avant l'installation.

Chauffage à rayonnement — Le bois franc massif n'est pas garanti pour une utilisation avec des systèmes de chauffage à rayonnement. Les bois francs d'ingénierie peuvent être utilisés avec des systèmes de chauffage à rayonnement pourvu qu'ils soient installés conformément aux instructions écrites d'installation de Kraus.

Transférabilité — Ces garanties s'appliquent uniquement à l'acheteur initial et au revêtement de bois franc haut de gamme Kraus dans son installation initiale. Ces garanties ne sont pas transférables.

Votre obligation envers Kraus — À titre d'acheteur du revêtement de sol en bois franc haut de gamme Kraus, vous convenez de suivre toutes les instructions sur l'entretien et la maintenance qui s'appliquent à ce produit. Vous convenez aussi de laisser à Kraus la possibilité de réparer les défauts indiqués dans la réclamation. Kraus doit avoir l'occasion d'inspecter l'installation du plancher avant qu'un retrait ou une réparation ne soient exécutés en vertu de la protection offerte par la garantie. La preuve d'achat initiale doit être fournie avec la réclamation.